

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D207

Séance du 28 octobre 2010 - Convocation du 21 octobre 2010
Compte rendu affiché le 5 novembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mlle ROGER par Mme GOYON, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Convention cadre qualité propreté

Le Grand Lyon propose aux communes membres de signer une convention-cadre Qualité Propreté. Cette convention a pour objet d'instituer entre les parties signataires une coordination permanente pour que l'exercice combiné de leurs activités en matière de propreté soit mieux articulé, plus performant et évalué.

Cette convention s'inscrit dans la logique des délibérations du Conseil de Communauté des 11 mai 2009 et 22 mars 2010.

La convention-cadre fixe le champ d'application, les engagements respectifs ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

Elle est proposée pour s'appliquer jusqu'en 2014. Le modèle de convention-cadre a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI la présentation faite par Monsieur l'adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Convention-cadre Qualité Propreté présentée,
- **APPROUVE la Convention-cadre Qualité Propreté proposée par le Grand Lyon et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 octobre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 08/11/2010
- Publication ou affichage le 08/11/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 8 novembre 2010

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.